

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 4 mars 2020

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

Préfecture de la Drôme

04 75 79 29 46 - pref-communication@drome.gouv.fr



COVID-19 en Drôme :

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et la Préfecture de la Drôme confirment un deuxième cas positif au COVID-19, habitant dans le département.

DEUX HABITANTS DE LA DRÔME SONT ATTEINTS DU CORONAVIRUS COVID-19

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et la Préfecture de Drôme annoncent un deuxième résultat positif de COVID-19 dans la Drôme, venant porter le bilan des personnes atteintes du COVID-19 à 2 dans le département.

Il s'agit d'un patient de 81 ans actuellement hospitalisé à Montélimar, dans le service de réanimation, il a été pris en charge initialement à l'hôpital de Vaison-la Romaine, dans le Vaucluse.

Le premier cas confirmé hier est une personne âgée de 89 ans, prise en charge à l'hôpital de la Timone de Marseille.

Ces deux personnes sont domiciliées à Nyons. Les équipes de l'ARS et de Santé publique France, poursuivent les investigations.

La recherche des sujets contacts proches avec les deux patients est en cours

Les équipes de l'ARS, en coordination avec Santé publique France, mènent les investigations pour identifier les personnes qui auraient été en contact étroit avec chacun des deux patients. Ces personnes, une fois identifiées sont contactées pour être informées et une conduite à tenir leur est communiquée (surveillance de l'apparition d'éventuels symptômes comme une toux ou de la fièvre, et si apparition de symptômes, appel du 15 immédiatement, sans passer par une consultation en cabinet de ville ou dans les services d'urgence).

Seules les personnes identifiées comme contact proche dans le cadre de cette investigation, seront contactées. En l'absence d'appel de la part des autorités sanitaires, il n'y a pas de mesure particulière à prendre, mise à part appliquer les gestes barrières.

RAPPEL DES CONSIGNES A SUIVRE

L'enjeu est de freiner la transmission du virus qui circule actuellement sur le territoire et protéger les zones non ou peu touchées.

Pour cela, il appartient à chacun de mettre en place les **mesures barrières recommandées** :

- se laver très régulièrement les mains,
- tousser ou éternuer dans son coude,
- se moucher avec un mouchoir à usage unique qu'il faut mettre ensuite dans une poubelle
- éviter de se serrer la main et de se faire « la bise ».

En cas de symptômes, il est demandé de rester chez soi et d'appeler le 15 et surtout de ne pas se rendre chez son médecin, ni aux urgences de l'hôpital.

information
CORONAVIRUS
2019 n-CoV

LE POINT SUR LA SITUATION

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Une plateforme téléphonique
0800 130 000 (7 jours sur 7
d'obtenir des informations
et des conseils non médicaux)
Un site internet est également

Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour
d'une zone touchée par le virus, composez le 15